

**OBJET **AUTORISATION SUR LE PRINCIPE D'UNE PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE
DU TERRAIN NON BATI CADASTRE CR 531 APPARTENANT A MONSIEUR JEAN
FRANCOIS LEPELLIER EN VUE DE LA REALISATION D'UNE NOUVELLE
STATION DE SURPRESSION EN EAU POTABLE A BOIS-DE-NEFLES LES HAUTS****

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION Y AFFERENTE

CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES

Monsieur LEPELLIER Jean François, demeurant au 218, Route du Piton Bois de Nèfles 97490 Sainte-Clotilde, est propriétaire du terrain non bâti cadastré CR 531 situé au 19, Chemin des Pins - Bois-de-Nèfles les Hauts - 97490 Sainte-Clotilde (Zone Apf au PLU).

A la suite de problèmes de desserte en eau potable mis en avant par les riverains du Chemin des Pins, situé dans le secteur de Bois de Nèfles les Hauts, il est apparu nécessaire de demander aux services techniques communaux d'intervenir dans les meilleurs délais en vue de contribuer à l'amélioration du réseau.

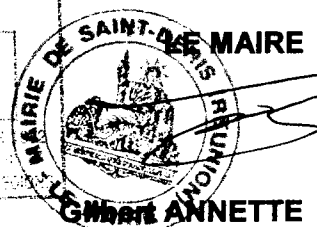
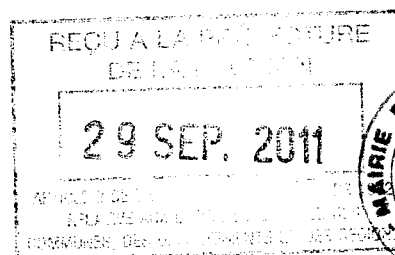
Pour cela, la Commune a envisagé d'entreprendre la construction d'une nouvelle station de surpression en eau potable qui desservira l'ensemble des riverains de ce chemin. Dans ce cadre, Monsieur LEPELLIER a accepté de mettre à la disposition de la commune une emprise de 20 m² environ de son terrain cadastré CR 531, par voie contractuelle, et plus particulièrement par le biais d'une convention portant autorisation d'une prise de possession anticipée au profit de la Commune.

Ce type de convention n'étant pas prévu dans les délégations au Maire énumérées dans la Délibération Municipale n°08/2-01 du 10 avril 2008, il y a lieu de demander au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette prise de possession anticipée ; laquelle devrait aboutir ultérieurement à la vente amiable à la Commune de la superficie concernée.

En conséquence, je vous demande dans un premier temps :

- 1° d'approuver le projet de convention ci-annexé portant autorisation de prise de possession anticipée par la Commune du terrain appartenant à Monsieur Jean François LEPELLIER, cadastré section CR 531, pour une superficie de 20 m² environ ;
- 2° d'autoriser le Maire à signer ladite convention, étant précisé que la Ville souscrira en son nom les assurances nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET AUTORISATION SUR LE PRINCIPE D'UNE PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE
DU TERRAIN NON BATI CADASTRE CR 531 APPARTENANT A MONSIEUR JEAN
FRANCOIS LEPERLLIER EN VUE DE LA REALISATION D'UNE NOUVELLE
STATION DE SURPRESSION EN EAU POTABLE A BOIS-DE-NEFLES LES HAUTS**

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION Y AFFERENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-50 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de convention ci-annexé portant autorisation de prise de possession anticipée du terrain non bâti cadastré CR 531, appartenant à Monsieur Jean François LEPERLLIER, pour une superficie de 20 m² environ, en vue de la réalisation d'une station de surpression en eau potable permettant de desservir les riverains du Chemin des Pins situé sur le secteur de Bois-de-Nèfles les Hauts.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**CONVENTION
PORTANT AUTORISATION
DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE DE TERRAIN**

page 1 / 2

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune de Saint-Denis représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert ANNETTE, domiciliée à l'Hôtel de Ville - 2 Rue de Paris - 97717 Saint-Denis Messag Cedex 9,

et

Monsieur Jean François LEPERLLIER, demeurant au 218 Route du Piton - Bois-de-Nèfles 97490 Sainte-Clotilde ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUI

Monsieur Jean François LEPERLLIER est propriétaire de la parcelle non bâtie cadastrée CR 531 située au 19 Chemin des Pins – Bois-de-Nèfles les Hauts - 97490 Sainte-Clotilde et, ce, en vertu d'un acte notarié daté du 14 juin 2010 publié et enregistré aux Hypothèques le 18 août 2010 Volume 2010 P n° 4501.

La Commune souhaite construire une station de surpression dans ce secteur afin d'améliorer la desserte en eau potable des riverains du Chemin des Pins.

Après enquête sur le site, il s'avère qu'une partie du terrain appartenant à Monsieur Jean François LEPERLLIER, pour une emprise de 20 m² environ, correspondrait à l'objectif de la Ville.

La Commune souhaite donc procéder à l'acquisition foncière amiable, en cours de négociation, et par anticipation à une prise de possession dudit terrain lui permettant de réaliser ces travaux d'intérêt public local dans les plus brefs délais.

CECI ETANT, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUI

1° Prise de possession anticipée

Monsieur Jean François LEPERLLIER autorise la Ville de Saint-Denis à engager les travaux nécessaires à la construction d'une station de surpression sur son terrain cadastré CR 531 (partie), pour une emprise de 20 m² environ.

.../...

2° Transfert de propriété

La prise de possession accordée n'emporte pas transfert de propriété.

Le transfert de propriété de l'espace foncier concerné interviendra ultérieurement, à la demande de l'une ou l'autre des parties, et en tout état de cause à l'issue de la phase des travaux diligentés par la Ville, et sera conclue sur la base d'un prix fixé par les services de France Domaine.

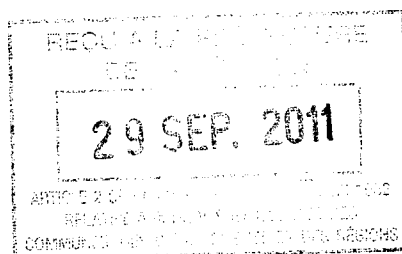
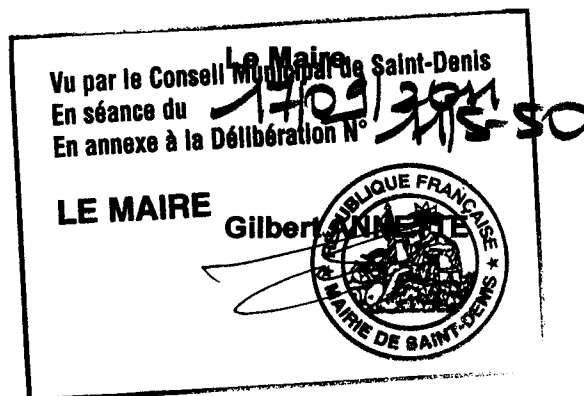
3° Prise en charge par l'occupant

La Commune de Saint-Denis s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire dans le cadre d'une éventuelle cession de l'emprise foncière.

Fait à Saint-Denis,
Le
(en deux exemplaires)

Le propriétaire

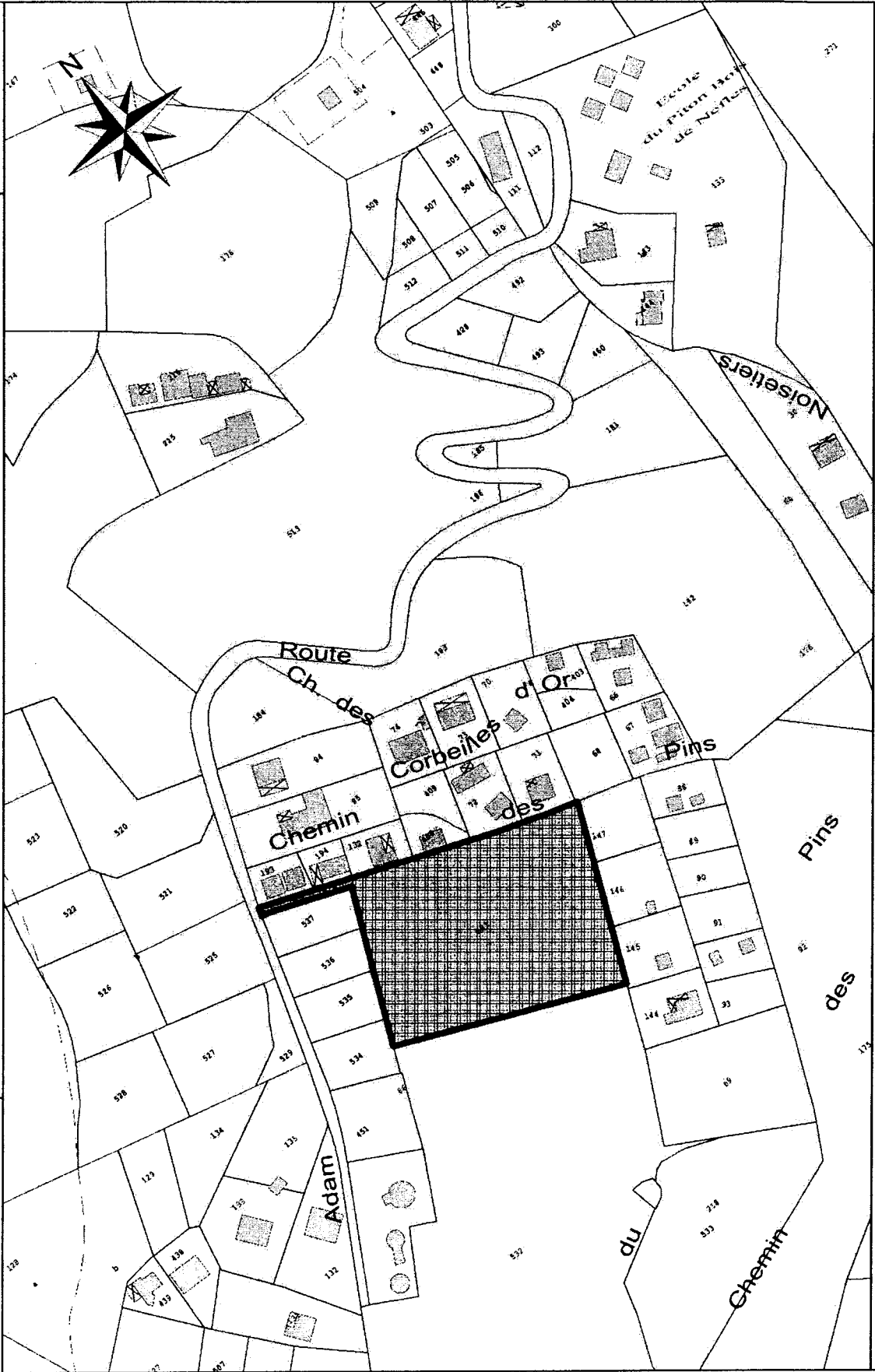
Jean François LEPERLLIER



CR 531

Chemin des Pins à Bois de Nèfles les Hauts

1 / 2000



Mairie de Saint-Denis -

DATE DU TIRAGE : 03-08-2011 à 09:34 Mer

PROJET DÉPOSÉ À L'OFFICE DU PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE
EN LIGNE / BUREAU D'ÉTUDES / DROITS RÉSERVÉS